

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST LE 7 AOÛT 2021

TOUS LES COMPÉTITEURS DOIVENT PRENDRE LEUR NUMÉRO AU MOINS UNE HEURE AVANT LEUR COMPÉTITION ET ÊTRE PRÉSENT AU CENTRE DE RAPPEL 45 MINUTES AVANT L'HEURE DE PASSAGE. TOUS LES CHANGEMENTS OU ANNULATIONS D'UNE CATÉGORIE DOIVENT ÊTRE RENDUS À L'ORGANISATEUR AVANT LE DÉBUT DE L'ÉVÉNEMENT AFIN D'ÉVITER LES CHANGEMENTS D'HORAIRE DE DERNIÈRE MINUTE.

RESPONSABILITÉ : L'organisateur n'est pas tenu responsable en cas de perte ou vol d'articles personnels laissés dans les vestiaires, salle de bal ou chambre d'hôtel. L'organisateur ne peut être tenu responsable des blessures subies par les personnes suivantes : compétiteurs, spectateurs, employés, officiels, vendeurs, bénévoles ou tout autre personne assistant à l'événement. Chacun y participe à ses risques et périls. Les organisateurs se réserve le droit d'annuler ou de refuser l'inscription d'un compétiteur.

ANNULATION : Pour toute annulation faite après le 7 août 2021, les cas seront traités après l'événement et aucun remboursement ne sera fait avant 30 jours suivant l'événement. Pour toute annulation faite après le 7 août 2021, un montant de \$125.00 sera gardé pour les frais déjà encourus. Toutes les ventes de billets sont finales sans possibilité de changement ou remboursement.

PROFESSIONNEL : Les compétitions professionnelles sont sanctionnées par le NDCC. Tout professionnel doit être membre en règle avec leur association professionnelle.

AMATEUR : Les compétitions de catégorie "Amateur" sont sanctionnées par NDCC (National Dance Council of Canada). Le code vestimentaire est disponible sur le site de NDCC. Tous les compétiteurs amateurs canadiens doivent être enregistrés au NDCC (National Dance Council of Canada) **OBLIGATOIREMENT.**

PRO-AM : Les élèves en pro-am n'ont pas à être enregistré avec aucune association. Pour les danses individuelles, les femmes et les hommes dansent séparément, sauf pour les championnats et les bourses d'étude. Les danses «solo» seront limitées à une durée de 3 minutes. Aucun élève ne peut se faire remplacer. Seul l'élève inscrit est admissible. **Pour être éligible à une bourse d'étude, l'élève doit avoir un minimum de 10 danses individuelles.**